66e Année. — N° 321
Le Numéro 15 CENTIMES
BUREAUX ET RÉDACTION : Roubaix, Grande-Rue, 71 — Tourcoing, rue Carnot, 33

Abonnem.	3 m.	6 mois	1 an
Nord & limit.	12.00	23.00	45.00
France, Belg.	13.00	24.00	46.00
Union post.	16.60	31.20	62.40

OUBLIER, C'EST TRAHIR — SE SOUVENIR, C'EST SERVIR

Journal de Roubaix

ROUBAIX : Téléph. 1199 ; Inter. 34. — DIRECTRICE : Madame Veuve ALFRED REBOUX — TOURCOING : Téléph. 37

66e Année. — N° 321
JEUDI 17 NOVEMBRE 1921

Les ANNONCES et les ABONNEMENTS sont reçus 71, Grande-Rue, Roubaix — 33, rue Carnot, Tourcoing

Dans la bonne voie... à Washington

La séance de mardi n'a point démenti les prévisions optimistes. Les réserves de l'Angleterre qui portent surtout sur le nombre des sous-marins à laisser en service, celles du Japon qui concernent principalement le choix des unités qui seront conservées et certaines sécurités légitimes qu'il réclame, ne sauraient constituer un obstacle sérieux à la réalisation du projet de M. Hughes. Il est donc permis de dire dès à présent que la limitation des armements navals est un fait acquis. La somme des avantages qu'elle représente l'emporte sur celle des inconvénients qu'elle implique. Cette vérité-là, nul parmi les délégués des puissances intéressées n'ose la contester.

Ne nous arrêtons pas aux petites intrigues, aux sombres complots que nous narrent les correspondants de Washington. Il se peut qu'ils existent, mais ils demeureront sans effet en présence du grand mouvement universel que M. Hughes a réveillé en sortant des ornières de la diplomatie craintive, lente et compliquée et en offrant aux peuples, las d'être éternellement sur le « qui vive », un moyen simple et pratique de gagner la paix et, par conséquent, de recouvrer la tranquillité qu'ils ont le droit d'exiger.

On se refuse à partager le pessimisme de ces esprits tourmentés qui maintenant se disent : « Que gagnera la France à cet arrangement ? Elle n'a plus de flotte, par conséquent le désarmement naval ne l'intéresse pas; par contre, le danger terrestre subsiste, la question des réparations demeure aiguë. Que fait-on pour elle ? »

A ceux-là, il faut répondre : « Patience ! » Il serait puéril de supposer que la France soit allée à Washington pour y jouer un rôle muet et y prendre uniquement figure de spectateur.

M. Balfour a fait allusion à la nécessité d'examiner aussi « le lourd fardeau des armements terrestres ». L'heure de la France viendra donc bientôt. Déjà des entretiens intéressants ont eu lieu au sujet de l'attitude de l'Allemagne et de la question du Rhin entre MM. Briand et Hughes. Ne méconnaissons pas l'importance du facteur que nous représentons dans la paix universelle. L'Amérique, aussi bien que l'Angleterre, n'ignore point qu'il n'est pas de paix possible tant que la France est menacée et ruinée. Lui assurer sa sécurité et des possibilités de relèvement est une nécessité commune. Attendons par conséquent la suite des débats engagés à Washington avant de récriminer et de critiquer.

G. G...

LES RÉPARATIONS

L'ÉCHÉANCE DU 15 JANVIER DE 500 MILLIONS DE MARKS

Berlin, 16 novembre. — Quoiqu'aucune décision n'ait été prise officiellement, on croit que le gouvernement allemand a émis, à l'unanimité, au cours du conseil de cabinet qui s'est tenu hier, l'avis que le versement de 500 millions ne pourrait être effectué le 15 janvier, que si le Reich obtenait un important emprunt de l'industrie ou de toute autre source. Le gouvernement a également posé la question d'une intervention officielle après de la commission des réparations pour obtenir une prolongation de l'échéance de janvier.

Les livraisons de wagons

Pendant le mois d'octobre 1921, il a été livré à la France 543 wagons de chemin de fer. Cette livraison constitue le solde du matériel à livrer à la France, en exécution de l'article 236 du traité de Versailles.

La Foire commerciale de Bruxelles de 1922

Nous avons eu l'occasion de signaler l'incontestable succès des deux premières foires commerciales de Bruxelles, 1920 et 1921, et nous annonçâmes aussi que celle de 1922 se tiendrait du 3 au 19 avril.

Un règlement des adhésions a déjà été établi. Il comporte des renseignements très intéressants pour les industriels et commerçants de notre région que le développement de toutes les manifestations économiques en France en à l'étranger ne peuvent laisser indifférents.

La foire commerciale de Bruxelles a pour but de mettre en rapport direct le producteur et l'acheteur. Les affaires s'y traitent sur échantillons, modèles, dessins, photographies, albums, etc.

Pour participer à la foire, il faut remplir un bulletin de demande que procure l'administration, Maison des Ducs, 19, Grand'Place, à Bruxelles.

Ce bulletin doit parvenir à l'adresse que nous venons d'indiquer avant le 15 février prochain.

Ne sont admis à la foire commerciale que les fabricants et les producteurs directs. Peuvent être assimilés aux fabricants et producteurs directs, les représentants de firmes, ainsi que les maisons d'importation et d'exportation, à la condition que les produits soient exposés sous le nom du producteur ou du fabricant. Les représentants de firmes ne peuvent participer à la foire à titre personnel.

Il sera loisible au représentant, à l'importateur et à l'exportateur, de faire suivre le nom de la firme dont il expose les produits, de renseignements ayant trait à sa représentation.

La qualité d'adhérent n'est acquise que lorsque la demande de participation est ratifiée par le Comité de la foire. Celui-ci se réserve le droit de refuser la demande, sans qu'il ait à motiver sa décision.

A dater du jour de la ratification, les adhérents sont priés de rappeler leur numéro d'adhésion (numéro qui figurera en rouge sur la lettre de ratification, dans toutes les correspondances. Le Comité décline toute responsabilité quant aux retards ou erreurs provoqués par l'inobservation de cette formalité.

Formalité nécessaire, si l'on se reporte au nombre d'adhésions aux deux premières foires. Il y en eut, en effet, 1.602 pour 1920 et 2.347 pour 1921.

Voir, page 2, nos DÉPÊCHES de la DERNIÈRE HEURE.

A la Chambre

LE MATIN :
LA QUESTION DES LOYERS
L'APRÈS-MIDI :
LA POLITIQUE FINANCIÈRE

SÉANCE DU MATIN

Paris, 16 novembre. — La séance est ouverte à 9 h. 40, sous la présidence de M. Arago. M. Bonnevay est au banc du gouvernement.

LES LOYERS

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi portant fixation définitive de la législation sur les loyers.

LE POINT DE DEPART DES PROROGATIONS

M. Meritan défend un amendement fixant uniformément au 24 octobre 1919, le point de départ des prorogations.

Le vote donne lieu à pointage. Le résultat sera connu l'après-midi.

La séance est levée à midi cinq.

SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI

Paris, 16 novembre. — La séance est reprise à 15 h. 05, sous la présidence de M. Raoul Péret.

MM. Bonnevay et Leredu sont au banc du gouvernement.

L'AMENDEMENT DE M. MERITAN REPOUSSÉ

Le président fait connaître les résultats du pointage du scrutin sur la prise en considération de l'amendement Méritan. La prise en considération est repoussée par 284 voix contre 271.

PROPOSITION ADOPTÉES

On adopte encore :

1° La proposition de loi de MM. Bokanowski, Calary de la Lazière et Lesache, ayant pour objet de faire, de la peine de la relégation du mari, un cas de divorce pour la femme;

2° La proposition de loi de M. Uhry, concernant l'attribution de la croix de la Légion d'honneur à titre étranger.

La Politique financière

La Chambre passe à la suite de la discussion des interpellations sur la politique financière.

M. ANGLÈS

La parole est à M. Anglès, pour continuer son discours.

M. Raoul Anglès continue le discours qu'il a commencé et insiste sur le point qu'il a mis en lumière, que l'amélioration de notre change entraînera une diminution de nos recettes.

M. Anglès revient au développement qu'il avait commencé, de sa conception d'un prélèvement sur la fortune.

L'orateur rappelle que l'impôt sur le capital a été adopté dans huit pays et notamment en Europe centrale.

M. Anglès demande au ministre des finances d'amortir, lui aussi, nos dettes. C'est une nécessité.

M. Léon Daudet. — Vous serez reçu avec des fourches.

M. Anglès. — Nous ne sommes pas ici pour faire des impôts populaires.

M. Léon Daudet. — Le prélèvement sur le capital, c'est l'affaire de la banque juive, c'est l'affaire d'Israël.

M. Raoul Anglès. — Si vous n'amortissez pas de suite, vous faites courir au pays le plus sérieux danger. Demandez au pays le sacrifice nécessaire. C'est une amputation douloureuse, mais nécessaire. Le pays consentira à ce sacrifice si vous le lui demandez. Le pays ne sera jamais au-dessous de la tâche qui lui incombe. (Applaudissements répétés à gauche).

M. LOUIS DESCHAMPS

M. Louis Deschamps soutient la thèse qu'un meilleur aménagement des industries monopolisées par l'Etat donnerait de sérieuses ressources au budget. (Le centre et la droite applaudissent vivement, par contre, MM. Varenne, Vincent Auriol et plusieurs autres députés socialistes interrompent avec la plus grande véhémence).

M. Louis Deschamps. — Les monopoles d'Etat ont donné un mauvais résultat...

— Avec de mauvais sous-secrétaires d'Etat, dit M. Auriol. (Rires à l'extrême-gauche).

M. Louis Deschamps. — Si ce que j'ai à vous dire vous gêne, il y a une partie de la Chambre qui désire m'entendre. (Applaudissements au centre et à droite).

M. Louis Deschamps fait le procès des monopoles des tabacs, des allumettes. Les conditions d'exploitation sont telles, que le ministre aurait intérêt à supprimer ses usines et à acheter ses allumettes à l'étranger. (Rires).

Il en est de même pour les poudres.

Malgré les efforts du président, les députés socialistes hâchent le discours de M. Louis Deschamps, qui passe en revue les autres monopoles d'industries d'Etat, notamment l'imprimerie nationale, les manufactures de Sèvres et des Gobelins, qui ignorent les méthodes industrielles et commerciales.

M. Herriot. — Nous convenons donc qu'il est nécessaire de réformer les monopoles d'Etat, mais nous nous refusons à les remplacer par des monopoles de fait au profit de particuliers.

M. Deschamps. — J'en arrive à cette conclusion que j'ai formulée dans la proposition de loi signée de 200 collègues et qui a pour objet de remettre les téléphones à une société privée française. L'Etat et le personnel pourraient avoir une part dans les bénéfices.

La suite du débat est renvoyée à jeudi après-midi. La séance est levée à 19 h. 30.

LA FRANCE ET LE SAINT-SIÈGE

Une note de la nonciature

Paris, 16 novembre. — La nonciature communique la note suivante :

Plusieurs journaux ont publié récemment différents articles d'après lesquels un projet d'association diocésaine aurait été élaboré, d'accord entre le gouvernement et la nonciature, approuvé par celle-ci et envoyé à Rome pour être soumis au Saint-Siège.

La nonciature apostolique nous prie de déclarer que ces informations ne correspondent pas à la réalité.

Les dettes russes envers la France

UN BALLON D'ESSAI

Une dépêche de Riga annonce de source bolcheviste que Tchitcherine aurait télégraphié à Krassine actuellement, à Londres, pour l'inviter à entreprendre des démarches officieuses dans le but de savoir si le gouvernement français consentirait à entrer en pourparlers avec le gouvernement de Moscou au sujet de la reconnaissance des dettes de la Russie dans le cas où la réponse serait affirmative, les pourparlers seraient confiés à Tchitcherine en personne.

Un complot contre la reine de Grèce a été déjoué

Un employé tué par les conspirateurs

Londres, 16 novembre. — On mande de Vienne au *Daily Mail* qu'un complot contre la vie de la reine Sophie de Grèce a été déjoué, grâce à un employé de Chemins de fer.

Découverts par le personnel de la voie, les conspirateurs des Bulgares ont réussi. Un employé a été tué.

LA CONFÉRENCE DE WASHINGTON

LA QUESTION DU PACIFIQUE

La position de la France et de l'Italie

L'acceptation du programme Hughes par l'Angleterre et le Japon ne saurait nullement résoudre la question du Pacifique. On peut même se demander si la rupture de l'alliance anglo-nipponne la résoudrait davantage, car enfin l'absence d'un pacte formel n'a jamais empêché deux puissances de poursuivre une seule et même politique sur un terrain donné. Ce qu'il faut, c'est définir une fois pour toutes le rôle des puissances intéressées en Chine et en Extrême-Orient, de manière à supprimer jusqu'à la possibilité même d'un conflit. Cette solution n'est pas théoriquement impossible, car le globe terrestre est assez grand pour tout le monde. Mais est-elle pratiquement réalisable ? Les discussions qui vont suivre nous éclaireront à cet égard.

La situation de la France

Washington, 16 novembre. — La Commission de la limitation des armements a accepté en principe, ainsi que la France et l'Italie le demandaient, que l'accord entre la Grande-Bretagne, les Etats-Unis et le Japon sur la limitation des armements navals ne soit pas approuvé et ne soit pas signé avant que la position de la France et de l'Italie ait été définie aussi nettement que celle des trois principales puissances navales.

On a fait remarquer que la non-participation de la France et de l'Italie à l'accord naval pourrait produire une impression désagréable dans certains milieux et créer peut-être des complications.

Le Japon retirerait ses troupes de Kiao-Tchéou

New-York, 16 novembre. — Le « New-York Times » dit qu'en ce qui concerne la question du Pacifique, le Japon proposera notamment le retrait des forces japonaises de Kiao-Tchéou, sur des bases acceptables pour les Etats-Unis et la Grande-Bretagne, la Chine demandant de son côté le retrait des forces britanniques de Wei Haï Wei.

On proposerait le principe suivant, ni annexion ni protectorat, mais reconnaissance du principe des intérêts spéciaux en Mandchourie et reconnaissance du principe de la pénétration pacifique en Sibérie pour des buts commerciaux.

La libération des engagés des classes 1920 et 1921

Les dispositions ministérielles relatives aux ajournés des classes 1918, 1919 et 1920 admis à contracter l'engagement de trois ans par devancement d'appel, prévu par l'article 50 de la loi de recrutement, mentionnait que les ajournés de la classe 1920 qui contracteraient ledit engagement auraient la faculté d'être envoyés en congé dès qu'ils auraient accompli le temps de service imposé à cette classe.

Il est maintenant décidé que ce temps de service n'excédera pas vingt-quatre mois.

En conséquence, les ajournés de la classe 1920, engagés par devancement d'appel, ainsi que les hommes de cette classe ayant contracté le même engagement seront sur leur demande, renvoyés dans leurs foyers lorsqu'ils auront accompli deux ans de service, compte tenu du temps passé sous les drapeaux avant l'appel de leur classe.

Il reste entendu que, le moment venu les engagés par devancement d'appel de la classe 1921 bénéficieront de cette mesure.

LES QUOTIDIENNES

DEUX TOMBES

Demain, une ville entière, s'associant au geste ému des autorités officielles, s'inclinera devant deux tombes, celles de deux victimes du devoir. Les pompiers roubaisiens qui trouvèrent la mort en combattant un incendie, lundi soir, sont tombés sur le champ de bataille du dévouement et du sacrifice; ils sont tombés au champ d'honneur.

Nous avons l'habitude, — la mauvaise habitude, — en France, de rire trop facilement aux dépens de ceux qui acceptent la tâche toujours modeste et souvent périlleuse de veiller à notre sécurité et de défendre nos personnes et nos biens. Les pompiers partagent avec les agents de police le privilège d'exciter la verve des chansonniers, des dramaturges et des revuistes.

Pour la plupart des Français, un pompier est toujours plus ou moins un descendant du fameux pompier de Nanterre que le couplet a rendu populaire; le pompier au casque majestueux, à l'uniforme étriqué et au sabre doré; le pompier des Comices agricoles, des revues de 14 juillet et des kermesses villageoises.

Et comme la moquerie est souvent méchante, elle a créé une légende autour de braves gens qui, s'ils le voulaient, avaient parfaitement le droit d'être grotesques à l'occasion, puisque, à l'occasion aussi, ils étaient sublimes.

L'opinion publique, malgré la légèreté, on peut même dire, la cruauté de certains de ses jugements, sait pourtant reconnaître le vrai mérite et les exceptionnelles qualités de ceux qu'elle tourne si inconsidérément en ridicule. Il faut lui rendre cette justice qu'elle n'attend pas toujours qu'une catastrophe vienne coucher dans des cercueils les vaillants et les sans-peur pour leur accorder une sympathie méritée.

Les pompiers jouissent, en France, d'une réputation solide, faite d'admiration et de reconnaissance. Il n'y a pas de corps plus populaire que le leur.

Et il ne faut pas s'étonner de voir la foule suivre l'imposant cortège qui va conduire au champ du repos les victimes du devoir, frappées en pleine vie, dans la force de l'âge, laissant au foyer des épouses et des enfants.

La population veut ainsi témoigner aux familles de ces braves une estime profonde et dire à ceux qui ont fait à leurs concitoyens le sacrifice de leur vie, un émouvant et dernier merci.

Mais tout ne sera pas fini quand les drapeaux se seront inclinés devant les tombes et que les échos auront dispersé les éloges prononcés au cimetière. Il restera pour tous les bénéficiaires de l'héroïsme et du dévouement, c'est-à-dire pour nous tous, à penser aux veuves et aux orphelins.

Maurice Auber.

LE BARBE-BLEUE DE GAMBAIS devant les assises de Versailles

Pour Mme Buisson, comme pour ses autres « clientes », Landru ignore ce qu'elle est devenue

Versailles, 16 novembre. — Dans le prétoire, sur la table des pièces à conviction, on voit aujourd'hui une perruque couleur châtain foncé, ayant appartenu à Mme Buisson, des torchons, des boucles d'oreilles, des boutons de chemisette à fausses perles, du linge. Sous scellés est une malle grise trouvée dans le garage de Neuilly.

Landru fait son entrée dans la salle à 12 h. 50 et prend place à son banc, après avoir salué les jurés.

A 12 h. 55, la Cour fait son entrée et l'audience commence aussitôt.

Ce qu'était Mme Buisson

Le nom de Mme Buisson, commence M. Gilbert, figure sur votre carnet avec d'autres noms que nous avons déjà vus sous le numéro 6. Mme Buisson est née à Guiches. Elle avait épousé un monsieur Buisson de Montpellier,

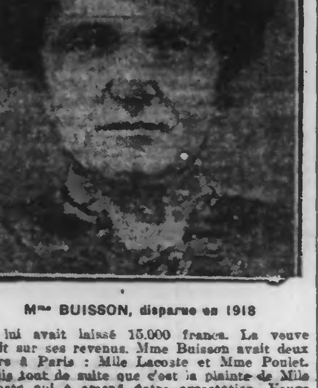

Mme BUISSON, disparue en 1918

qui lui avait laissé 15.000 francs. La veuve vivait sur ses revenus. Mme Buisson avait deux sœurs à Paris : Mlle Lacoste et Mme Poulet. Je dis tout de suite que c'est la plainte de Mlle Lacoste qui a amené votre arrestation. Veuve depuis 1912, Mme Buisson avait un fils naturel, habitant Bayonne. Elle connait l'accusé à la suite d'une annonce parue le 1er mai 1915. Mme Buisson habitait 42, rue du Banquier. C'était une bonne épouse, sérieuse ménagère, un peu naïve, et qui fit assez facilement connaissance avec Landru qui se présenta sous le nom de Frémiet, réfugié du Nord.

Landru croit devoir préciser que l'on n'a pas trouvé de lettres de lui chez Mme Buisson.

Oh! cela est vrai, concède M. Gilbert, mais par les réponses que Mme Buisson vous écrivait, on voit très bien ce que vous lui demandiez. C'est ainsi, poursuit M. Gilbert, que l'on trouve au dos d'une enveloppe votre impression sur cette dame : « A un fils de 19 ans. A emporté le magot ».

Landru. — Ce sont des notes prises par moi, sans importance. L'argent qu'elle pouvait avoir m'importait peu pour le genre d'affaires que je voulais entreprendre avec elle. Du reste, je ne me doutais pas que ces notes prendraient pour l'accusation une si grande importance.

— Oui, à vous entendre, concède M. Gilbert, vous ne pensiez à ce moment pas que ces mots seraient lus en Cour d'assises.

Les « intentions commerciales » de Landru

Le président Gilbert continue :

— Vos relations avec Mme Buisson deviennent de plus en plus étroites. Vous dites que vous n'aviez pas d'autres intentions que... commerciales, la veuve Buisson croyait bien à autre chose... à des fiançailles. C'est une ruse que vous aviez employée pour entrer en relations avec elle.

Landru. — Une ruse! Le mot est bien sévère.

Le président. — Le mot est de vous; mais il ne faut pas oublier qu'il y a un témoignage de concierge.

Landru. — Oh! si nous nous arrêtons aux témoignages de concierges! (Rires).

Le président. — Il est cependant difficile de soutenir, Landru, après la lettre de Mme Buisson, que vous n'avez pas parlé de projets de mariage. En tous cas, Mme Buisson y a bien cru. Vous vous êtes présenté comme réfugié du Nord, vous ne le niez pas.

— Je ne me souviens pas, répond Landru.

— Vous n'avez pas très, très bonne mémoire sur certains points, je le remarque.

— Les témoins aussi ont la mémoire bien étroite, je le remarque, dit Landru, au milieu des rires.

L'accusé rit...

Le président. — De juin 1915 à avril 1916, vos relations avec Mme Buisson sont un peu relâchées. Vous étiez en voyage. En Tunisie, paraît-il. A vrai dire, vous étiez occupé avec vos autres fiancées, vos autres clientes, comme vous diriez. Cependant, c'est en avril 1916 que vous revenez auprès de Mme Buisson.

Landru. — Elle ne me tenait pas beaucoup, puisque vous assassinez...

— Oh! Oh! interrompt le président.

— Par ma propre main, rectifie poliment Landru, en soulignant « par ma propre main ».

Et pour la première fois peut-être depuis le début du procès, on voit Landru qui rit avec la salle.

— Parce que, reprend l'accusé, vous me faites assassiner Mme Labord-Line le 28 juin 1915 et Mme Guillet, le 12 août 1915. J'en passe du reste. (Rires).

Le président demande à Landru si Mme Buisson fut son amie.

Landru. — Non, pas du tout, M. le président. Mme Buisson me considérait, non pas comme une chose la plus sacrée, mais comme un ami. Nous avions de bonnes relations et il s'était établi entre nous une réelle sympathie. J'étais, du reste, parvenu à un âge...

Le président. — Mais comment expliquez-vous cette lettre : « Ah! mon chéri, je ne suis pas tranquille, car j'ai peur que tu sois contrarié au sujet de mon fils; je l'aime, mon fils, mais toi tu le dépasses. » Eh bien, je vous demande comment vous expliquez cette lettre d'une femme qui a pour vous une affection de frère.

Landru. — Cela s'explique tout naturellement.

...et le public aussi mais le président se fâche

Le rire devient à ce moment si bruyant, que le président avertit qu'il n'hésitera pas à faire évacuer la salle si cela se renouvelle.

Nous ne sommes pas au théâtre, dit-il.

L'accusation et la défense approuvent le président.

Landru, silencieux, regarde dédaigneusement le public.

Landru. — Je reprends donc, M. le président, dit-il. Je vous disais que nos relations étaient cordiales, pas davantage.

— Il est singulier, Landru, qu'un homme qui, comme vous, prétend n'avoir que des relations commerciales avec une dame, écrive et reçoive des lettres comme celles que je viens de lire.

Landru. — Monsieur le Président, si je vous citais les lettres de marraines de guerre

— Oh je vous en prie, Landru, ne mélangeons pas les rôles, ne mettez pas dans votre affaire ces choses qui n'ont rien à voir avec vous. Vous n'avez pas la prétention de vous comparer aux poilus. Laissez, poursuit le Président, les poilus à leurs marraines et les hommes d'affaires comme vous à leur genre de négoce. Revenons donc à ce qui nous occupe. Ce n'est pas vous qui avez dit à Mme Buisson de déménager et d'aller 113, boulevard Ney, de concert avec votre fils Charles.

Landru assure qu'il n'est pour rien dans ce déménagement, son fils aida, c'est vrai, mais c'est un service qu'il rendait.

Mme Buisson n'est pas revenue de Gambais !

Mais, poursuit M. Gilbert, le 6 août, Mme Buisson retirait ses titres de la banque, et vous chargeait de gérer sa fortune. Le 20 août vous achetiez des valeurs dans une banque du boulevard Voltaire où vous vous présentiez sous le nom de Frémiet, ingénieur, 113, boulevard Ney. Mme Buisson s'est installée entre temps à Gambais où elle amena après la mort de leur mère, les enfants Poulet et où Mlle Lacoste est venue passer quelques jours, mais le 17 août 1917, tous trois rentrent à Paris. Le 19 août, Mme Buisson repart pour Gambais d'où elle ne reviendra jamais.

— Vous reconnaissez ces faits Landru?

Landru. — Les documents que je possède me permettent de vous dire que cela est vrai. J'ai pris un billet d'aller et retour pour moi et un billet simple pour elle. Vous ne soulignez pas, M. le président, cette curieuse chose? (Sensation).

— J'attendais que vous le souligniez vous-même.

— Oh! c'est que, maintenant, reprend l'accusé avec assurance, je connais le système de l'accusation. Lorsque le 19 août nous sommes partis, Mme Buisson habitait Gambais depuis fort longtemps. J'ai pris un billet simple pour elle et un billet d'aller et retour pour moi. (Sensation).

Le président. — Vous reconnaissez que Mme Buisson est retournée à Gambais avec vous, c'est tout ce que je veux retenir, dit le président.

Landru rend justice à l'équité du président

Landru profite de cette occasion pour rendre justice à l'équité avec laquelle le président préside les débats, ce sont là ses propres termes, et le président Gilbert qui allait parler, et qui cependant est assez habitué au sang-froid de l'accusé, s'arrête pour laisser Landru finir ses compliments. (La salle rit).

— Que devint Mme Buisson? reprend le président.

— Ce qu'elle est devenue, dit Landru, mais elle a dû rester à Gambais une dizaine de jours.

— Bien. Sur votre carnet on trouve à cette date un avoir supérieur à celui des jours précédents.

Les chiffres des carnets

On passe à ce moment, au président, les carnets de Landru. Ce sont de longs cahiers de teinte rouge comme celui que consulte quelques fois à l'audience l'accusé, qui paraît avoir une prédilection pour la couleur rouge.

— Ces chiffres, dit le président, n'est-ce pas ce que, dans une autre affaire, vous appelez une récupération? (Mouvements).

— Je crois me souvenir, Monsieur le président, qu'au 1er septembre je suis rentré à Paris. Quant à ces chiffres, vous en trouverez d'autres, des encaissements de 1.000 et 3.000 francs à des époques où selon l'accusation je n'avais assassiné personne. Mais comment voulez-vous que je donne des précisions sur ces chiffres pour des affaires si lointaines? Je m'excuse auprès de Messieurs les jurés de me répéter si souvent, mais vraiment je ne puis rien apporter de nouveau.

10 heures 25, l'heure du train ou de la diligence

Mais le président insiste sur ce point : le 1er septembre. Les chiffres fatidiques se lisent sur le coin à droite de la page du carnet : 10 h. 25. La même page porte l'encaisse de 1.031 fr., puis la vente de quatre obligations effectuée le 25 août. Le soir vous rentrez à Paris. Vous passez la soirée avec une demoiselle Secret. Avez-vous quelque chose à dire, Landru?

— Je répète que je ne puis rien dire. 10 h. 25 c'est peut-être l'heure du train ou l'heure de la diligence. Quant aux sommes que j'ai encaissées, elles étaient en dépôt, c'est ce que l'accusation ne relève pas.

L'avocat général. — On a cherché toutes les combinaisons possibles : diligence, train, etc...

— Quant aux lettres que Mme Buisson écrivit et qui sont fausses, s'étonne Landru, Mme Buisson vivait à l'époque où ces lettres furent écrites. Elle avait peu d'instruction et peut-être a-t-elle demandé à une de ses amies d'écrire une lettre pour elle.

Le président. — C'est le 24 septembre 1917 que vous avez donné congé du logement du boulevard Ney. La concierge trouvant la signature Buisson un peu douteuse, en référa au propriétaire, qui lui dit : « Avertissez donc Mme Buisson ».

Landru apporte une toute autre explication : Mme Buisson signa à l'encre violette, alors que le corps de la pièce avait été écrit à l'encre noire. C'est une bizarrerie qui surprit la concierge et la mit en méfiance.

Interrogé à ce moment sur l'endroit où se trouvait Mme Buisson, Landru déclare doucement que sur ce point là il ne peut rien dire. Je ne peux pas, parce que je ne sais pas.

Les meubles

— J'ai dit qu'à ce moment là Mme Buisson ne pouvait venir à Paris. Elle était dans le Midi pour diriger une coopérative. Le congé fut accepté par la concierge, qui reçut 50 fr. de gratification. Voilà donc l'appartement liquidé.

— Que sont devenus les meubles? demande M. Gilbert.

— Les meubles? Mais j'en ai vendu une partie sur place.

— C'est cela même, dit le président. Quant au reste, il fut dirigé par vos soins et ceux de votre fils sur le garage de la rue Morice. Pouvez-vous vous rappeler l'argent que vous avez touché?

Landru. — Il y a longtemps que nos comptes étaient réglés avec Mme Buisson. J'ai porté cet argent en recettes. Il n'y avait pas de papiers, c'était une convention verbale (sensation) qui existait entre nous.

— C'est donc vous qui lui aviez avancé de l'argent, puisque vous gardez tout ce que vous rapporte les meubles et les valeurs que possédait cette dame. Comment expliquez-vous, Landru, que cette dame vous emprunte, que cette dame vous laisse ses meubles et ses titres?

Landru répond longuement qu'il était plus simple pour lui d'avancer de l'argent à Mme Buisson que pour elle de vendre ses titres.

Cette explication un peu spéciale n'est pas du goût du président, qui fait remarquer à l'accusé tout ce qu'elle a de bizarre. Puis le président explique, comme pour ses autres victimes, ce que fit Landru à ce moment-là : Il retira, en payant la couturière, une robe que Mme Buisson avait commandée pour son mariage. Landru remet à Mlle Lacoste, au nom de Mme Buisson, une somme pour le fils de celle-ci. Il donna un porte-monnaie à la jeune nièce Poulet. Il s'arrangea pour mettre les sœurs en froid l'une vis-à-vis de l'autre. Landru, enfin, s'appropria tous les papiers de Mme Buisson. On les a retrouvés chez lui ou rue Morice.

Landru. — Je vous attendais là, M. le président, ou plutôt j'attendais là l'accusation.

Landru. — On m'accuse d'avoir assassiné Mme Buisson le 1er septembre 1917 et c'est en octobre que j'invite sa sœur à aller la voir. Avouez que cette invitation de ma part serait une chose tout de même bizarre.

Landru parle en consultant des papiers qu'il tient à la main. Il a mis des lorgnons et lorsque le président l'interroge, il le regarde d'abord sans bouger la tête par dessus ses lorgnons. Puis il feuillette ses dossiers et répond en détaillant chaque mot. Lorsqu'il parle chiffres, son débit s'accélère. On sent que l'accusé se trouve là dans un élément qui lui est particulièrement favorable.

Un faux de Landru

— Et le titre nominatif de 103 fr. de rente française? demande le président. Vous avez eu du mal pour le réaliser.

Landru. — Ce titre quand Mme Buisson me le donna, je n'avais pas remarqué qu'il était nominatif, elle non plus du reste, du moins je le suppose. Il a bien fallu que je le réalise sans déranger Mme Buisson.

— Mais pourquoi avez-vous pris votre femme et fait un faux, demande M. Gilbert, alors que vous pouviez prévenir Mme Buisson.

Landru. — Probablement comme je l'ai dit, c'est que Mme Buisson n'était pas à Paris. Pour moi ce n'était pas commettre un faux, puisque je ne faisais de mal à personne.

Le président. — Et vous trouvez que c'est beaucoup plus simple d'agir ainsi? Vous avez une conception spéciale de la loi.

Landru. — Il est certain, M. le Président, que la vôtre est plus éclairée. (Rires.)

Sur la disparition, ou plutôt "absence prolongée de Mme Buisson, Landru comme pour les affaires précédentes, répond qu'il n'a rien à dire.

— Ce sera votre dernier mot? déclare le président Gilbert.

A ce moment, un juré, M. Chapelard entrepreneur à Chaville, demande: Pourquoi Mme Buisson partant en voyage n'a-t-elle pas emporté sa malle?

— Nous étions en guerre, répond Landru, et Mme Buisson a préféré emporter une valise confortable qu'une malle vieille et incommode comme celle-là.

Mme Buisson aimait à plaisanter

L'avocat général donne lecture d'un télégramme de Mme Buisson à Landru, télégramme dont le texte est assez intime. Que pensez-vous, demande-t-il, du ton de ce télégramme d'une cliente à un marchand de meubles?

Landru. — Ceci ne veut rien dire. Mme Buisson était une personne qui aimait à plaisanter. (Exclamations et rires.)

Comme Landru hésite à répondre à une question de l'avocat général sur une vérification de ses comptes et qu'il dit qu'il ne se souvient pas, M. Godefroy lui fait compliment de son intelligence.

— Vous êtes fort bienveillant pour ma pauvre intelligence, répond Landru.

Me de Moro-Giafferi. — Ne vous faites pas d'illusions sur cette bienveillance de M. l'avocat-général, elle n'ira pas plus loin. (Rires.)

— Oh! je m'en doute, réplique Landru d'un air résigné, c'est la main de fer dans le gant de velours.

L'avocat général revient au chiffre « 10 h. 15 » qui se trouve sur une des pages du carnet.

Landru. — Ces détails et ces notes n'avaient, je vous l'ai dit, qu'une valeur momentanée. J'ai dit que cette heure correspondant à l'heure de la diligence, il est fort possible que ce jour-là, j'attendais quelque chose de la diligence, un colis peut-être, et j'avais marqué l'heure.

— Mais pourquoi ces indications troublantes? reprend l'avocat général.

Landru. — Troublantes, c'est ce chiffre-là dans le coin d'une page qui vous fait tuer une femme; c'est parce que vous faites coïncider que j'ai fait mourir les femmes que j'ai connues ce jour-là.

Ces explications sont données par Landru qui s'anime peu à peu dans un silence impressionnant.

La défense intervient

— Croyez-vous, demande alors Me de Moro-Giafferi à l'avocat général Godefroy, que vous pourrez établir que ce jour-là des crimes ont été commis? Apporterez-vous des preuves? Vous engagez-vous à faire la preuve de vos accusations sur la démonstration positive d'un acte criminel?

— Vous savez bien, dit doucement l'avocat général Godefroy, que nous ne savons pas comment l'accusé a donné la mort.

— Croyez-vous, dit le président Gilbert, que par ces incidents nous aboutirons à quelque chose?

Me de Moro-Giafferi tient à parler longuement sur ce sujet, ce qui permet à Landru de s'asseoir et de se reposer un peu.

— Je suis persuadé, répond simplement M. Godefroy, au milieu du silence, que les femmes ont disparu aux dates indiquées sur le carnet et que les heures sont celles où Landru tua ses fiancées. Il y a là des probabilités qui ont été indiquées par l'accusation. Ce sont ces probabilités que je relève et sur lesquelles je me permets de consulter votre client.

C'est sur cette réplique que l'audience est suspendue à 15 heures.

REPRISE DE L'AUDIENCE

On entend les témoins

L'audience est reprise à 4 h. moins 20 devant un public plus nombreux, plus entassé que jamais.

On entend les témoins de l'affaire Buisson :

M. Emile Knobloch, concierge, 39, Avenue des Gobelins, qui reçut ordre de Mme Buisson de ne laisser monter personne chez elle en dehors de M. Georges Frémiet, et **Mme Adèle Simon**, 97, boulevard Saint-Germain, qui reçut les confidences de Mme Buisson et qui vient dire que la disparue lui parla de son prochain mariage avec M. Frémiet.

La défense demande si l'on avait trouvé **Mme Jeanne Cornier**, 4 rue du Banquier.

La défense. — Je serais curieux de la voir, car on la recherche, mais elle a disparu depuis deux ans, ceci pour vous montrer qu'il y a aussi quelques témoins qui peuvent disparaître.

— Vous allez trop vite, interrompt l'avocat général; cette disparue, on l'a retrouvée et elle est en Alsace, elle reviendra à Montereau dans trois jours. C'est une disparue provisoire, rassurez-vous, nous l'entendrons si vous voulez, mais la lecture de sa déposition sera peut-être suffisante.

La défense s'associe à cette demande, et l'incident est terminé sur ces mots.

Voici **M. Pierre Paulet**, 45 ans, beau-frère de la disparue. Le départ de sa sœur qui laisse ses meubles, ses bijoux à Landru, lui a toujours paru suspect, pour ne pas dire plus. Il ne conçoit pas que sa belle-sœur soit partie, surtout en abandonnant toutes ses valeurs. Il ne cache pas que pour lui, Mme Buisson a été assassinée.

Landru la tête dans sa main, regarde le témoin, paraît distrait, mais lorsque le président lui demande s'il a quelque question à poser à M. Paulet.